

Paris, le 16 juin 2010.

Moyens de paiement en vacances :
Quelques conseils pratiques des Clés de la Banque

Avant, pendant et après vos vacances, des précautions s'imposent en termes de moyens de paiement, afin de partir en toute tranquillité. Les Clés de la Banque rappellent quelques recommandations.

■ ■ **Bien choisir son moyen de paiement en fonction de sa destination**

Que vous voyagez hors ou dans la zone euro, il est important de décider quel moyen de paiement privilégier.

■ **Dans un pays de la zone euro**

Vous pourrez utiliser plusieurs modes de paiement.

> **La carte** reste le moyen le plus simple à condition que celle-ci soit de modèle international. En effet, le paiement ou retrait par carte en euro, ne vous coûtera pas plus cher que s'il était effectué en France. Il convient juste de s'assurer avant de partir que le pays de destination accepte largement les cartes.

Avant de partir, n'oubliez pas non plus de vérifier que votre carte ne viendra pas à expiration durant votre séjour. Assurez-vous également que les plafonds de retrait et paiement sont suffisants. Sinon, voyez avec votre conseiller si un relèvement temporaire est envisageable.

> **Les espèces** pourront bien sûr également être utilisées.

> De même, lorsque le paiement de vos réservations n'est pas possible par carte, pensez **au virement**. S'il s'agit d'une transaction en euro au sein de l'Union européenne, le virement s'effectue au même prix qu'un virement avec RIB en France si vous fournissez les codes BIC et IBAN du destinataire (coordonnées bancaires au format européen).

■ **Hors zone euro**

> Si vous utilisez **la carte**, sachez que toutes les opérations (retraits ou paiements) donneront lieu à des frais de change, voire une commission. Evitez donc de retirer de trop petites sommes. Par ailleurs votre banque peut avoir des accords avec des banques étrangères permettant l'application d'un tarif réduit : renseignez-vous auprès de votre agence bancaire. Dans tous les cas, consultez la plaquette tarifaire de votre banque pour connaître les tarifs.

> Dans les pays où la carte est peu utilisée, **pensez aux chèques de voyage**. Ils sont remboursés en cas de vol ou de perte. Notez séparément les numéros de chèque pour faire opposition plus facilement si besoin, ainsi que le numéro de téléphone à contacter.

>> Attention aux **chèques bancaires** qui sont vivement déconseillés même en zone euro. Ils sont d'ailleurs très rarement acceptés et les frais liés à leur utilisation à l'étranger peuvent être importants.

■ ■ Gardez les bons réflexes

■ Lorsque vous utilisez votre carte :

- Ne perdez jamais votre carte de vue lors d'un paiement chez un commerçant.
- Veillez à ce que personne ne puisse voir votre code confidentiel lorsque vous le composez.
- Si vous remarquez un objet suspect sur un distributeur (notamment sur la partie où l'on introduit la carte et/ou sur le clavier de saisie du code), signalez-le immédiatement à la banque où vous vous trouvez.

■ Internet : prendre les bonnes précautions

Si vous consultez vos comptes en ligne au cours de votre séjour :

- Assurez-vous que personne ne vous observe lorsque vous saisissez vos codes d'accès et changez-les si vous croyez que quelqu'un a pu les découvrir.
- Ne mémorisez pas ces codes d'accès dans l'ordinateur, même s'il vous le propose.
- Utilisez le bouton de déconnexion du site de la banque dès que vous avez terminé.
- Effacez l'historique du navigateur Internet après chaque connexion.

■ ■ En cas de problème :

- **Emportez avec vous les contacts utiles avant de partir** : notamment les coordonnées pour joindre votre banque si vous rencontrez une difficulté (*voir en annexe notre modèle de mémo à remplir avant de partir*).
- **Pour faire opposition à votre carte** : notez séparément de votre portefeuille le numéro de téléphone du centre d'opposition de votre banque. Chaque banque dispose de son propre numéro.
 - > A défaut, vous pouvez appeler le numéro spécial interbancaire 0 892 705 705 (0,34€/min), serveur vocal interactif, qui oriente chaque appel vers le centre d'opposition compétent. Il faut également noter le numéro à 16 chiffres qui figure sur votre carte.
 - > Attention, **si vous voyagez à l'étranger**, les numéros d'opposition ne sont pas les mêmes qu'en France. Renseignez-vous préalablement auprès de votre banque.
- **Suivez attentivement vos comptes** à votre retour afin de réagir rapidement en cas d'anomalie.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.lesclesdelabanque.com :

Rubrique Projets>Voyages

<http://www.lesclesdelabanque.com/web/Cles/Content.nsf/Cat2?ReadForm&RestrictToCategory=6TDAZ2>

Contacts :

Colette Cova – tél : 01 48 00 50 07 - e-mail : ccova@fbf.fr

Kenza Benqeddi – tél : 01 48 00 50 08 - e-mail : kbenqeddi@fbf.fr

www.lesclesdelabanque.com

ANNEXE : Modèle de mémo à remplir avant de partir

■ ■ **Annexe : modèle de mémo à remplir avant de partir**

Les numéros bancaires utiles

A noter avant de partir et à conserver séparément de vos moyens de paiement

■ **Numéro de téléphone de mon agence bancaire** :

■ **Numéro de téléphone du service d'assistance** :
(Service d'assistance disponible selon les moyens de paiement utilisés)

Cartes

■ **Numéro de téléphone pour faire opposition** :
Fourni par la banque. Attention, il n'est pas le même si vous allez en France ou à l'étranger.
(A défaut, appelez le 0 892 705 705, uniquement pour la France).
(Depuis l'étranger, appelez le n° figurant sur les DAB).

■ **Numéro à 16 chiffres de ma carte** :

■ **Date d'échéance de ma carte** :

Chèques (uniquement pour la France)

■ **Numéro de téléphone pour faire opposition** :
Fourni par la banque. A défaut, appelez le 08 92 68 32 08 (Centre national des chèques perdus ou volés)

■ **Numéros des chèques emportés** :

De à
.....

Chèques de voyage (pour l'étranger)

■ **Numéro de téléphone pour faire opposition** :
Fourni par la banque.

■ **Numéros des chèques emportés** :

De à
.....